

## VERSION NON AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.10.2022	16h57	22.232	DSRS
Annule et remplace				

<b>Auteur-e(-s) : Groupe socialiste</b>	<b>Lié à</b> (facultatif, cf. art. 241 OGC) : <b>ad</b>
<b>Titre : Améliorer l'accès aux institutions de santé neuchâteloises pour les étudiant-e-s et diplômé-e-s en soins infirmiers ES et promouvoir les formations ES-HES dans le domaine de la santé</b>	
<b>Contenu :</b> Afin de contribuer à la lutte contre la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la santé, nous demandons au Conseil d'État d'étudier comment améliorer l'accès, pour les étudiant-e-s neuchâtelois-es en formation ES en soins infirmiers, aux institutions de santé neuchâteloises. Il étudiera également comment promouvoir les titres ES auprès des employeurs et les titres ES et HES auprès des étudiant-e-s titulaires d'un CFC dans le domaine santé.	
<b>Développement (obligatoire) :</b> Le canton de Neuchâtel, comme tous les cantons, souffre aujourd'hui d'une pénurie de personnel infirmier. En 2018, le canton de Neuchâtel ouvrait la possibilité, pour les Neuchâteloises et Neuchâtelois titulaires d'un CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), de suivre la formation ES en soins infirmiers, au Centre de formation professionnelle Berne francophone (CEFF), à Saint-Imier. Jusque-là, les étudiant-e-s intéressé-e-s à exercer le métier d'infirmière ou d'infirmier se formaient en voie HES, avec le Bachelor en soins infirmiers, formation qui dure trois années et qui implique le passage par la maturité professionnelle. Ouvrir cette possibilité de formation ES avait comme objectif, selon une information publiée en septembre 2017 sur le site de l'administration cantonale, de « répondre à la demande des employeurs du domaine de la santé, en regard des besoins grandissants de personnel hautement qualifié » <sup>1</sup> . Le titre ES en soins infirmiers donne également la possibilité d'accéder au titre HES grâce à un parcours de formation raccourci. Aujourd'hui, sur 100 étudiant-e-s en filière soins ES, un tiers seraient neuchâtelois-es. La première volée de Neuchâtelois-es formé-e-s est sortie en 2021. Pourtant, rares sont les infirmières et infirmiers ES à travailler dans le canton. La difficulté à trouver des institutions formatrices à Neuchâtel en constitue certainement une raison. En effet, la formation en emploi alterne semestres de théorie et semestres de pratique. Or, les institutions formatrices se situent presque toutes (voire toutes ?) dans le canton de Berne, qui les soutient financièrement. À l'inverse, le canton de Neuchâtel ne soutient pas financièrement les institutions de santé, ce qui fait qu'un employeur paye pour la première année 6'050 francs, pour la deuxième année 14'960 francs et pour la troisième année 23'760 francs. Cette situation est vraiment problématique, car c'est durant les années de formation que se tissent les réseaux professionnels. Une autre problématique est liée au fait qu'il est vraiment difficile de trouver, une fois formé-e, une place d'infirmier-ère ES. Le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et RHNe avaient d'ailleurs annoncé ne pas vouloir engager des infirmiers-ères ES. À notre sens, il est aberrant d'avoir donné la possibilité aux étudiant-e-s neuchâtelois-es d'aller suivre la formation au CEFF à Saint-Imier et de n'avoir pratiquement aucun-e infirmier-ère ES travaillant dans notre canton. Ce d'autant plus que le canton paye pour une volée de 18 personnes environ 300'000 francs (chiffre cité dans le rapport 17.019) ! Il nous semble donc nécessaire de promouvoir la formation ES en soins infirmiers. Le Conseil d'État est ainsi prié d'étudier différentes pistes, notamment au niveau financier (utilisation du fonds de la formation professionnelle, financement par le biais de prestations d'intérêt général (PIG)... ) ou organisationnel, en partenariat avec les employeurs, pour améliorer l'accès aux semestres pratiques dans les institutions neuchâteloises. Pour inciter plus de jeunes à choisir la voie des soins infirmiers, le Conseil d'État proposera également des pistes pour promouvoir les titres ES auprès des employeurs.	

Enfin, il proposera également des pistes pour promouvoir les titres ES-HES auprès des étudiant-e-s titulaires d'un CFC dans le domaine santé.

<sup>1</sup>[https://www.ne.ch/medias/Pages/170615\\_La-formation-en-soins-infirmiers-de-niveau-ES-s'ouvre-aux-Neuchâtelois.aspx](https://www.ne.ch/medias/Pages/170615_La-formation-en-soins-infirmiers-de-niveau-ES-s'ouvre-aux-Neuchâtelois.aspx)

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Corine Bolay Mercier

<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Anne Bramaud du Boucheron	Sarah Fuchs-Rota	Karin Capelli
Amina Chouiter Djebaili	Christian Mermet	Annie Clerc-Birambeau
Martine Docourt Ducommun	Patricia Sörensen	Margaux Studer
Joëlle Eymann		

## VERSION AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.10.2022	16h57	22.232	DSRS
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
----------------------------------	--

**Titre : Améliorer l'accès aux institutions de santé neuchâteloises pour les étudiant-e-s et diplômé-e-s en soins infirmiers ES et promouvoir les formations ES-HES dans le domaine de la santé**

#### Contenu :

Afin de contribuer à la lutte contre la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la santé, nous demandons au Conseil d'État d'étudier l'adaptation nécessaire aux cadres légal et réglementaire afin de permettre la mise œuvre de la Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers, dont dépend la participation financière fédérale à l'effort des cantons. Dans ce contexte, il étudiera notamment les besoins des institutions de santé neuchâteloises, leur capacité de formation, ainsi que, sur cette base, comment améliorer l'accès, à ces institutions pour les étudiant-e-s neuchâtelois-e-s en formation ES en soins infirmiers. Il étudiera également comment promouvoir les titres ES auprès des employeurs et les titres ES et HES auprès des étudiant-e-s titulaires d'un CFC dans le domaine santé.

#### Développement (obligatoire) :

Le canton de Neuchâtel, comme tous les cantons, souffre aujourd'hui d'une pénurie de personnel infirmier.

En 2018, le canton de Neuchâtel ouvrait la possibilité, pour les Neuchâteloises et Neuchâtelois titulaires d'un CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), de suivre la formation ES en soins infirmiers, au Centre de formation professionnelle Berne francophone (CEFF), à Saint-Imier. Jusque-là, les étudiant-e-s intéressé-e-s à exercer le métier d'infirmière ou d'infirmier se formaient en voie HES, avec le Bachelor en soins infirmiers, formation qui dure trois années et qui implique le passage par la maturité professionnelle.

Ouvrir cette possibilité de formation ES avait comme objectif, selon une information publiée en septembre 2017 sur le site de l'administration cantonale, de « répondre à la demande des employeurs du domaine de la santé, en regard des besoins grandissants de personnel hautement qualifié »<sup>1</sup>.

Le titre ES en soins infirmiers donne également la possibilité d'accéder au titre HES grâce à un parcours de formation raccourci.

Aujourd'hui, sur 100 étudiant-e-s en filière soins ES, un tiers seraient neuchâtelois-es. La première volée de Neuchâtelois-es formé-e-s est sortie en 2021.

Pourtant, rares sont les infirmières et infirmiers ES à travailler dans le canton. La difficulté à trouver des institutions formatrices à Neuchâtel en constitue certainement une raison. En effet, la formation en emploi alterne semestres de théorie et semestres de pratique. Or, les institutions formatrices se situent presque toutes (voire toutes ?) dans le canton de Berne, qui les soutient financièrement. À l'inverse, le canton de Neuchâtel ne soutient pas financièrement les institutions de santé, ce qui fait qu'un employeur paye pour la première année 6'050 francs, pour la deuxième année 14'960 francs et pour la troisième année 23'760 francs. Cette situation est vraiment problématique, car c'est durant les années de formation que se tissent les réseaux professionnels.

Une autre problématique est liée au fait qu'il est vraiment difficile de trouver, une fois formé-e, une place d'infirmier-ère ES. Le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et RHNe avaient d'ailleurs annoncé ne pas vouloir engager des infirmiers-ères ES.

À notre sens, il est aberrant d'avoir donné la possibilité aux étudiant-e-s neuchâtelois-es d'aller suivre la formation au CEFF à Saint-Imier et de n'avoir pratiquement aucun-e infirmier-ère ES travaillant dans notre canton. Ce d'autant plus que le canton paye pour une volée de 18 personnes environ 300'000 francs (chiffre cité dans le rapport 17.019) !

Il nous semble donc nécessaire de promouvoir la formation ES en soins infirmiers.

Le Conseil d'État est ainsi prié d'étudier différentes pistes, notamment au niveau financier (utilisation du fonds de la formation professionnelle, financement par le biais de prestations d'intérêt général (PIG)... ) ou organisationnel, en partenariat avec les employeurs, pour améliorer l'accès aux semestres pratiques dans les institutions neuchâteloises.

Pour inciter plus de jeunes à choisir la voie des soins infirmiers, le Conseil d'État proposera également des

pistes pour promouvoir les titres ES auprès des employeurs.

Enfin, il proposera également des pistes pour promouvoir les titres ES-HES auprès des étudiant-e-s titulaires d'un CFC dans le domaine santé.

<sup>1</sup>[https://www.ne.ch/medias/Pages/170615\\_La-formation-en-soins-infirmiers-de-niveau-ES-s'ouvre-aux-Neuchâtelois.aspx](https://www.ne.ch/medias/Pages/170615_La-formation-en-soins-infirmiers-de-niveau-ES-s'ouvre-aux-Neuchâtelois.aspx)

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Corine Bolay Mercier

<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Anne Bramaud du Boucheron	Sarah Fuchs-Rota	Karin Capelli
Amina Chouiter Djebaili	Christian Mermet	Annie Clerc-Birambeau
Martine Docourt Ducommun	Patricia Sörensen	Margaux Studer
Joëlle Eymann		